

**CONSEIL DÉPARTEMENTAL  
DES BOUCHES-DU RHONE**

Direction Générale Adjointe de la Solidarité  
Direction de l'Insertion

**RÉUNION DE LA COMMISSION PERMANENTE DU 14 SEPTEMBRE 2018  
SOUS LA PRÉSIDENTE DE MME MARTINE VASSAL  
RAPPORTEUR(S) : MME MARINE PUSTORINO**

**OBJET : Action "Epicierie solidaire d'Endoume" : convention liant le département des Bouches-du-Rhône et le centre socioculturel d'Endoume.**

---

Madame la Présidente du Conseil départemental des Bouches-du-Rhône, sur proposition de Madame la déléguée à l'insertion sociale et professionnelle, soumet à la Commission permanente le rapport suivant :

Le département est en charge de la politique publique d'insertion sociale et professionnelle. La loi précise que chaque bénéficiaire du revenu de solidarité active (BRSA) a droit à un accompagnement social ou professionnel, adapté à ses besoins, réalisé avec un référent de parcours, de façon à retrouver un emploi. Le Conseil départemental finance dans son programme départemental d'insertion (PDI) des dispositifs portés par des partenaires en participant non seulement aux dépenses de structures mais en tenant compte aussi des résultats obtenus.

La demande présentée dans ce rapport ressort de la politique obligatoire d'insertion. Elle est portée par le centre socioculturel d'Endoume.

L'action relève de l'accompagnement socioprofessionnel. Il s'agit d'un renouvellement d'action.

Le centre socioculturel d'Endoume propose l'action « Epicierie solidaire d'Endoume » en faveur de 140 personnes dont 80 BRSA, sur une partie du 1<sup>er</sup> arrondissement de Marseille ainsi que les 6<sup>ème</sup>, 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> arrondissements.

L'action consiste à apporter un appui économique aux personnes en situation de précarité à travers des actions d'insertion sociale en direction de personnes en situation de précarité.

L'épicierie solidaire représente une aide économique incluant un soutien plus large à l'insertion socioprofessionnelle.

Les objectifs sont les suivants :

- permettre à des personnes en situation de précarité d'avoir accès à un mode de consommation alimentaire respectueux de leur dignité et les aider à réaliser des économies sur les achats de première nécessité ;
- concrétiser un projet avec l'épargne réalisée ;
- permettre aux usagers de retrouver une dynamique d'insertion ;

En ce qui concerne les résultats obtenus précédemment,

*Bilan final de l'action couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2016 au 31 mars 2017:*

- 91 BRSA ont été accompagnés, dont 27 BRSA en parcours de renouvellement ;
- 76 ateliers hebdomadaires au total ont été proposés sur des thématiques variées ;
- l'accès au libre service a généré une économie de 37 393,00 € en faveur des personnes en situation de précarité.

En terme de sorties, il est attesté des éléments suivants :

- 4 sorties emploi : 3 emplois en CDD et 1 contrat aidé ;
- 4 sorties formation : 2 formations non qualifiantes et 2 formations en droit commun.

*Bilan intermédiaire de l'action couvrant la période du 1<sup>er</sup> avril 2017 au 31 mars 2018 :*

La convention 2016.11/191 a fait l'objet d'un avenant sans incidence financière, prorogeant la durée initiale de 6 mois, soit jusqu'au 30 septembre 2018, pour permettre à l'association de réaliser ses objectifs (100 BRSA à accompagner).

Au 31 mars 2018 :

- 64 BRSA ont été accompagnés, dont 20 BRSA en parcours de renouvellement. ;
- 24 ateliers hebdomadaires ont été proposés sur des thématiques variées ;
- l'accès au libre service a généré une économie de 19 805,00 € en faveur des personnes en situation de précarité, ce qui a permis à 15 BRSA de réaliser leurs objectifs notamment d'épurations des dettes liées au logement, aux soins médicaux, et au financement du permis de conduire ;
- en terme de sorties, il est attesté une sortie en formation en droit commun ;

En conséquence les résultats de l'action sont encourageants.

Aussi, il est proposé de renouveler cette action du 1<sup>er</sup> octobre 2018 au 30 septembre 2019, avec un montant et des objectifs à la baisse prenant en compte le nombre de parcours effectivement réalisés. La subvention est de 9 600,00 € pour le suivi de 80 BRSA, soit une baisse de subvention de 2 400,00 € correspondant à une diminution de 20 parcours de BRSA par rapport à la convention précédente.

Ce rapport concerne le financement du centre socioculturel d'Endoume selon la proposition énoncée dans le tableau annexé, soit un montant total de 9 600,00 €

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer à la Commission permanente de prendre la délibération ci-après.

**Signé**  
**La Présidente du Conseil départemental**

Martine VASSAL

